



NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF n°44500 2026

L'article L.2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune, elle est disponible sur son site internet.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2026. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre, sincérité et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget. Par cet acte, le maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2026 a été voté le 03 mars 2026 par le Conseil Municipal. Il peut être consulté sur simple demande aux heures d'ouvertures de la mairie.

Il a été établi avec la volonté :

- De maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- De contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt ;
- De mobiliser des subventions auprès de la Collectivité Européenne d'Alsace, de la Région Grand Est ou de l'Etat ou autres, chaque fois que possible ;
- D'offrir des services de qualité aux habitants de la commune.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de la collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (section de fonctionnement), incluant notamment le versement des rémunérations des agents ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

I. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

a) Généralités

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Pour la commune :

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population, aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions.

Les recettes prévisionnelles de fonctionnement, votées au titre du budget 2026 avec un résultat de fonctionnement reporté de 1 032 144.61 euros (après déduction faite de l'affectation à la section d'investissement (compte 1068)) sont estimées au total à hauteur de 4 087 194.61 euros.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées globalement des rémunérations du personnel municipal, de l'entretien et de la consommation des bâtiments communaux, des achats de matières premières et de fournitures, des prestations de services effectuées, des subventions versées aux associations et des intérêts des emprunts à payer.

A titre informatif, les rémunérations des agents en 2025 ont représenté 49 % des dépenses de fonctionnement. Les dépenses prévisionnelles de fonctionnement 2025 représentent 4 087 194.61 euros.

L'autofinancement prévisionnel dégagé par la section de fonctionnement en 2026 s'élève à hauteur de 1 493 044.61 euros. Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement minorées des dépenses réelles de fonctionnement (chapitre 021/023). Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité. La section de fonctionnement s'équilibre à hauteur de 4 087 194.61 euros.

Le budget général s'équilibre à 8 356 301.05 euros pour 2026.

Il existe trois principaux types de recettes pour une commune :

- Les impôts locaux ;
- Les dotations versées par l'Etat ;
- Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population.

b) Les principales dépenses et recettes de la section classées par chapitre :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Dépenses courantes (011)	948 100.00 €	Excédent reporté	1 032 144.61 €
Dépenses de personnel (012)	1 150 000.00 €	Recettes des services (70)	121 000.00 €
Autres dépenses de gestion courante (65)	248 550.00 €	Impôts et taxes (73)	145 500.00 €
Dépenses financières (66)	20 500.00 €	Dotations et participations (74)	505 500.00 €
Dépenses spécifiques (67)	5 000.00 €	Autres recettes de gestion courante (75)	128 000.00 €
Autres dépenses (68)	500.00 €	Fiscalité locale (731)	2 125 500.00 €
Atténuations de produits (014)	221 500.00 €	Atténuations de charges (013)	28 000.00 €
Total dépenses réelles	2 594 150.00 €	Recettes financières (76)	50.00 €
Charges (écritures d'ordre entre sections 042)	Néant	Recettes spécifiques (77)	1 500.00 €
Virement à la section d'investissement (023)	1 493 044.61 €	Total recettes réelles	3 055 050.00 €
Total général	4 087 194.61 €	Total général	4 087 194.61 €

c) La fiscalité

Les taux des impôts locaux pour 2026 :

- *Concernant les ménages*
 - Taxe foncière sur les propriétés bâties : 27.96 %
 - Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 44.30 %

- Taxe d'habitation sur résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale : 18.15 %
- *Concernant les entreprises*
 - Cotisation foncière des entreprises (CFE) : 17.04 %

Les bases prévisionnelles de la fiscalité locale 2026 ne sont pas connues à la date du 03/03/2026, date de vote des affaires budgétaires par le Conseil Municipal. A titre d'information le produit attendu de la fiscalité locale de l'année dernière s'élevait à 1 546 859 euros.

d) Les dotations de l'Etat.

Les dotations attendues de l'Etat ne sont pas encore totalement connues à la date du 03/03/2026, date de vote des affaires budgétaires par le Conseil Municipal.

II. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Comparativement, pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule, etc...

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- En dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux sur des structures déjà existantes ou sur des structures en cours de création.
- En recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (par exemple la taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à la réfection du réseau d'éclairage public ou les subventions liées à la rénovation des bâtiments publics...).

b) Une vue d'ensemble par chapitre de la section d'investissement :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Opérations d'équipements (20, 21 et 23)	4 125 106.44 €	Virement de la section de fonctionnement (021)	1 493 044.61 €
Remboursement du capital des emprunts (16)	140 000.00 €	Dotations et fonds divers (10)	194 000.00 €
		Excédent de fonctionnement capitalisé (1068)	1 500 000.00 €
Dotations (10)	néant	Subventions d'inv. (13)	672 846.00 €
Autres immobilisations financières (27)	4 000.00 €	Produits cessions d'immobilisations (024)	néant
		Immobilisation en cours (23)	néant
Total dépenses réelles	4 269 106.44 €	Total recettes réelles	2 366 846.00 €
Charges (écritures d'ordre entre sections 041)	néant	Produits (écritures d'ordre entre section, 040)	néant
		Opérations patrimoniales (041)	néant
		Solde exécution reporté 2025	409 215.83 €
Total général	4 269 106.44 €	Total général	4 269 106.44 €

c) Etat de la dette

Budget principal		2023	2024	2025	2026
Encours de la dette au 31 décembre (montant restant dû en €)		1 452 434.35	1 282 754.63	1 112 696.33	981 080.94
Montant remboursé durant l'exercice en €	Capital	172 332.58	169 679.72	170 058.30	131 615.39
	Intérêt	25 045.28	22 236.22	19 417.39	16 746.85
Durée max. résiduelle en 2026 en année sur 5 emprunts	11.92				

d) Les principaux projets de l'année 2026 sont les suivants :

- Etude diagnostic espace cinéraire,
- Étude illumination des bâtiments communaux,
- Achat d'un logiciel de GMAO (Gestion de Maintenance Assistée par Ordinateur) et de locations de salles.
- PV d'arpentage pour les secteurs Binn, rue des Loriots, rues Sélestat/Acacias/Ramstein, rues des Roses, devant EHPAD et autres,
- Acquisitions foncières, parcelle SNCF pour création d'une piste cyclable secteur PAEI, acquisitions pour le projet de rénovation rue de l'Ortenbourg, acquisition de la maison derrière l'ancien bâtiment La Poste,
- Réfection de chemins, ancienne école de Kientzville, Binnweg et autres, divers chemins de forêt,
- Projet de panneaux photovoltaïques sur l'école élémentaire,

- Matériels informatiques pour la mairie et les écoles,
- Trame Verte et Bleue, création d'une mare, création d'une prairie, mise en place d'une gestion différenciée, plantations d'arbres et leurs aménagements,
- Mobilier, achat de meubles dans le cadre du déménagement de la Mairie, achat de mobiliers scolaires,
- Outillage/Matériel à destination du service technique, citerne eau, fournitures diverses.
- Voiries/réseaux,
 - o Enrobés entre Place Foch et cabinet médical,
 - o Solde route d'Ebersheim (fibre/téléphone/Maitrise d'œuvre),
 - o Solde rues des Loriots et du Meyerhof (fibre/téléphone),
 - o Rénovation de la rue de l'Ortenbourg (diagnostic de la chaussée et maitrise d'œuvre),
 - o Éclairage public (boules à remplacer et mats),
 - o Signalisation verticale et horizontale,
- Bâtiments,
 - o Première phase de la rénovation du centre-bourg : Rénovation de la mairie et création d'un réseau de chaleur (Maitrise d'œuvre, bureaux d'études, publication, une partie des travaux et avances forfaitaires),
 - o Pavillon des Vignes (publication, maitrise d'œuvre et travaux en totalité, avances forfaitaires),
 - o Chapelle de l'Alumnat (études et maitrise d'œuvre).

e) Les subventions d'investissements prévues :

- De l'Etat : dotations DSIL-DETR, remboursement du FCTVA (16,404% du montant de la TVA) ;
- De la Région Grand Est : plusieurs fonds sollicités en fonction de la destination des études/travaux ;
- De la Collectivité Européenne d'Alsace : plusieurs fonds sollicités en fonction de la destination des études/travaux ;
- Autres : Fondation du Patrimoine.